

Un redressement de la fécondité est le seul vrai remède, selon Henripin

Norman DELISLE Québec (PC)

Le seul véritable remède au problème démographique du Québec est un redressement de la fécondité, estime le démographe Jacques Henripin.

Dans un document qu'il a transmis à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec, M. Henripin suggère quelques mesures correctrices pour redresser cette fécondité.

Le démographe Henripin, de l'Université de Montréal, explique dans son mémoire que les Québécoises qui ont entre 25 et 30 ans aujourd'hui auront donné naissance à la fin de leur période fertile à 1,6 enfant en moyenne, soit une moyenne inférieure de 0,5 enfant au nombre nécessaire pour assurer le remplacement des générations.



Clyde Wells

Wells convaincu que le Québec va retourner à la table

Saint-Jean, T.-N. (PC)

Le premier ministre de Terre-Neuve Clyde Wells affirme qu'il demeure confiant de retrouver le Québec à toute future ronde de négociations en vue de dénouer l'impasse constitutionnelle dans laquelle se trouve le Canada.

«Je veux croire que le Québec voudra au moins participer aux discussions», a déclaré M. Wells hier, au cours d'une conférence de presse.

«Ca ne les obligera pas de quelque manière que ce soit. Je ne peux pas m'imaginer qu'ils ne veulent tout simplement pas discuter du tout, et puis peut-être qu'ils ne veulent pas».

Le premier ministre a dit que le Québec ne pouvait pas s'attendre à pouvoir conclure son propre accord avec Ottawa.

«Une telle façon de procéder est si évidemment erronée et inacceptable qu'il convient de ne plus rien dire à ce sujet».

Le rapport Allaire, publié la semaine dernière par un comité du Parti libéral du Québec, recommande des négociations avec Ottawa concernant une longue liste de demandes qui accorderaient à la province des pouvoirs étendus et réduiraient de façon significative le rôle du gouvernement fédéral.

«Ce qu'il (le rapport) propose, c'est un démantèlement substantiel du Canada en tant que nation fédérale, si toutes les provinces devaient être traitées de la même manière que ce qu'il exige pour le Québec», a dit M. Wells.

«Si le Québec est seul à recevoir ces avantages, alors il crée un statut spécial, d'après moi, tout à fait inacceptable».

Encore un moyen

Ces dernières semaines, M. Wells a renouvelé ses appels en faveur d'un congrès national sur la Constitution afin d'en arriver à un compromis ou d'élaborer d'autres solutions qui seraient soumises aux Canadiens dans un référendum.

«Il ne s'agit pas de négociations constitutionnelles comme telles. Ce serait plutôt un forum permettant la discussion».

«Et puis si vous avez essayé toutes les possibilités et vous ne pouvez pas trouver de compromis, et le Québec désire encore (la séparation), il n'y a pas grand-chose que le reste du Canada pourra faire devant cela», a-t-il dit.

«Je ne vois pas d'autres moyens de s'en sortir pour le moment».

Ce fait amène deux conséquences «indésirables»:

«la population du Québec va vieillir considérablement, notamment à partir de l'année 2010. En 2030, 25 pour cent de la population aura plus de 65 ans;

«la population va diminuer à compter de l'an 2000. Cette décroissance sera de 25 pour cent à tous les quarts de siècle à compter de l'an 2030».

Qui plus est, des courants migratoires pourraient accentuer la diminution de la population, de sorte qu'en l'an 2080, le Québec ne compterait plus que quatre millions d'habitants, soit 60 pour cent de sa population actuelle qui était de 6 762 000 habitants en juin dernier.

Le démographe Henripin fait partie des experts consultés par la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir du Québec. M. Henripin a transmis un mémoire à la commission qui n'a pas jugé bon le faire paraître lors de ses audiences publiques.

Des solutions

M. Henripin juge que le gouvernement devrait mettre en place une véritable politique visant à assurer le remplacement des générations, c'est-à-dire à favoriser le fait que chaque couple ait au moins deux enfants.

A cet égard, il faudrait notamment assouplir les règles du monde du travail, afin de rendre plus compatibles vie professionnelle et éducation des enfants.

Il suggère également une réduction du chômage chez les jeunes adultes et la mise en place de perspectives plus rassurantes de carrière.

Diverses mesures sociales doivent être envisagées, comme la mise sur pied de garderies pour alléger les contraintes des parents, une aide au logement ou des mesures financières et fiscales pour les jeunes parents.

M. Henripin propose aussi qu'on lutte contre le monoparentalisme familial dont le Québec est champion au Canada, en prenant notamment des mesures «contraignantes» face au parent, le père le plus souvent, qui a abandonné ses responsabilités.

Immigration

Il faut aussi favoriser l'immigration, note le démographe, notamment en augmentant le nombre d'immigrants «indépendants», c'est-à-dire de ceux qui sont admis en vertu de leurs qualités personnelles et non seulement de leurs liens familiaux.

M. Henripin note qu'entre 1966 et 1986, 29 000 personnes, dont 20 000 anglophones, ont quitté annuellement le Québec.

Parmi les nouveaux-venus qui sont arrivés de l'étranger, 40 pour cent sont repartis après 10 ans et 50 pour cent après 20 ans. Quant à ceux ignorant les deux langues officielles du Canada, ils n'adoptent le français que dans une proportion de 30 pour cent seulement.

Après une décennie de loi 101, le recensement de 1986 a démontré que le pouvoir d'attraction relative de l'anglais et du français est à peu près identique à celui de 1971. «Il n'y a pas lieu de s'en étonner puisque cette loi ne contraint de façon sévère que les écoliers», conclut M. Henripin.

Un Montréalais prend la relève de Kenneth Dye

□ Denis Desautels sera à son poste le 1er avril

Ottawa (PC)

Le premier ministre Brian Mulroney a nommé hier M. Denis Desautels au poste de Vérificateur général du Canada.

M. Desautels remplacera M. Kenneth Dye, dont le mandat expire le 31 mars prochain.

M. Desautels est un associé principal au bureau de Montréal de la firme d'experts-comptables Caron, Bélanger, Ernst et Young. Il a travaillé pendant neuf ans au bureau d'Ottawa de cette firme. Pendant cette période, il a participé à deux reprises au programme d'échange de cadres avec le Bureau du Vérificateur général du Canada.

Il est devenu associé directeur général au bureau de Québec de la même firme en 1982, puis a occupé les mêmes fonctions au bureau de Montréal à partir de 1987. Depuis 1990, il exerce les fonctions de directeur des services de consultation

pour la province de Québec et la région de la capitale nationale.

M. Desautels est également conseiller auprès des vérificateurs généraux du Canada et du Québec et président d'un groupe de travail de la profession comptable pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

Diplômé de McGill

M. Desautels, né en 1943, est diplômé de l'université McGill.

Il occupera ses nouvelles fonctions à compter du 1er avril.

M. Mulroney a tenu hier à souligner l'importante contribution qu'a apportée M. Dye pendant son mandat. Il l'a également remercié pour ses nombreuses années de dévouement au service des Canadiens.



Faites votre choix 5 véhicules pour moins de 10 000\$ chacun.

Festiva L



P.D.S.M. 7795 \$
RABAIS du manufacturier **500 \$
Location 178.25\$ par mois*

POUR UNE DURÉE
LIMITÉE

7295\$*

(*ou financement du manufacturier)

Ranger

Custom 4X2
cabine régulière



P.D.S.M. 10395 \$
RABAIS "LEADER des PRIX" 400 \$

POUR UNE DURÉE
LIMITÉE

9995\$*

Topaz L

2 portières



Avec climatiseur et boîte automatique
P.D.S.M. 11295 \$
RABAIS "LEADER des PRIX" 1300 \$
RABAIS du manufacturier 300 \$

POUR UNE DURÉE
LIMITÉE

9695\$*

Escort LX

2 portières



P.D.S.M. 10095 \$
RABAIS "LEADER des PRIX" 100 \$
RABAIS du manufacturier **500 \$

POUR UNE DURÉE
LIMITÉE

9495\$*

(*ou financement du manufacturier)

Tempo L

2 portières



Avec climatiseur et boîte automatique
P.D.S.M. 11295 \$
RABAIS "LEADER des PRIX" 1300 \$
RABAIS du manufacturier 300 \$

POUR UNE DURÉE
LIMITÉE

9695\$*

Les concessionnaires



DU QUÉBEC

* P.D.S.M. de la Festiva L, 1991, de la Escort LX 2 portières, et de la Tempo L 2 portières avec le groupe d'options 101A, de la Topaz L 2 portières avec le groupe d'options 331A et du Ranger Custom 4X2 à cabine régulière avec le groupe d'options 730A. Frais de transport, T.P.S. (taxe d'accise fédérale et autres) (taxes) applicables en sus. L'offre s'applique sur les modèles en stock chez le concessionnaire seulement. Si le concessionnaire n'a pas en stock le modèle spécialement équipé, le modèle peut être obtenu d'un autre concessionnaire. Un concessionnaire peut vendre à prix moindre. L'offre est d'une durée limitée seulement. Voir votre concessionnaire pour plus de détails. *Ces offres sont mutuellement exclusives. Bar Location Topaz Rouge sur approbation par crédit Ford seulement. Basé sur une utilisation de 48 mois. Transport, T.P.S. et autres (taxes) (approbation) en sus.

Forum

Jean-Guy Dubuc, Président et Éditeur

Jean Vigneault, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Éditorialiste-adjoint

ÉDITORIAL

Le Québec rural a-t-il un avenir?

Roch BILODEAU

Question brutale peut-être, mais, au fond, c'est bien celle-là à laquelle doivent répondre les Etats généraux du monde rural qui se tiennent présentement à Montréal. L'événement est important; il s'agit de la plus vaste réflexion sur le sujet qui ait jamais été organisée au Québec; et il nous touche de près car l'Estrie demeure encore une région largement rurale.

Dans un mémoire préparé spécialement pour les Etats généraux, on dit ceci: au Québec, 600 municipalités sur 1600 comptent moins de 800 habitants; la grande majorité d'entre elles sont dans un état d'extrême précarité économique et sociale; elles sont de plus victimes d'un problème continu d'exode de leurs jeunes. Un portrait très sombre, mais sans doute réaliste.

Pourquoi ce dépérissement?

Plusieurs facteurs sont à considérer, mais l'évolution de l'agriculture est certainement celui le plus souvent mentionné; ce n'est pas un hasard que l'Union des producteurs agricoles (UPA) soit l'instigateur de ces Etats généraux. Traditionnellement, l'économie de nos régions rurales a reposé en grande partie sur l'agriculture et ses retombées; mais aujourd'hui, de toute évidence, l'activité agricole ne suffit plus à faire croître et prospérer une communauté. La rationalisation et la mécanisation des travaux y sont pour une grande part; parce que la main-d'oeuvre a été réduite et que les producteurs sont moins nombreux.

Mais alors, le progrès aurait été néfaste?

C'est la conclusion facile, qu'il faut éviter.

Nos racines rurales nous portent à magnifier la petite ferme qui assurait tout juste la subsistance de la famille. Mais au tournant du 20^{ème} siècle, il faut savoir faire la distinction entre l'agriculture-mode de vie et l'agriculture-industrie; comme tout autre activité économique dans un monde de vive concurrence, l'agriculture s'accommoderait très mal de la nostalgie.

En fait, la modernisation agricole a permis de grands progrès: les 40 000 fermes d'aujourd'hui sont beaucoup plus productives que les 175 000 du début du siècle. Et, en principe, toute notre société devrait profiter de cette hausse de productivité. Le hic, c'est que les emplois perdus au profit de la productivité n'ont pas été remplacés par d'autres; d'où l'exode vers les villes qui offrent un marché du travail moins restreint.

Il faut donc situer le problème dans une perspective beaucoup plus large que celle de l'agriculture; il réside dans notre incapacité à développer des économies régionales fortes et surtout diversifiées. Bref, on déserte la campagne et les villages parce qu'on y trouve très peu de possibilités de travail.

Il n'existe aucun remède miracle: notre territoire est immense et nos capacités sont limitées. D'ailleurs, sans être fataliste, il est impossible d'imaginer que toutes nos régions rurales puissent prospérer de manière à éviter totalement l'exode.

Mais chose certaine, on ne parviendra à rien en se tournant vers le passé. L'avenir du Québec rural dépend de l'avenir économique de la province dans son ensemble; et tous les progrès, y compris ceux de l'agriculture, contribuent à nous renforcer.



N'oubliez pas d'inclure la TPS!

TRIBUNE LIBRE

A propos de la collecte sélective

J'aimerais expliquer une situation qui me rend un peu inconfortable en tant que membre bénévole de l'organisme Eco-Ressources. Jeudi dernier, j'ai comme des milliers de personnes, lu dans votre quotidien, qu'un membre d'Eco-Ressources, René Labrecque, estime que la ville de Sherbrooke aurait pu implanter la collecte sélective à moindre coût si elle avait utilisé des sacs de plastique au lieu des bacs à récupération. Malgré tout le respect et l'estime que je dois à M. Labrecque, je dois avouer que ce principe n'est pas applicable de façon concrète et sécuritaire comme il pourrait l'imaginer. Mais mes propos d'aujourd'hui ne porteront pas sur l'idée, qu'elle soit bonne ou non, mais sur le principe de relancer une nouvelle manière de fonctionner en plein début de promotion de la collecte sélective.

Cela fait 12 ans que des bénévoles, bon an mal an, travaillent à diffuser de l'information sur la récupération et le recyclage, à expérimenter des modes de collecte, et surtout à convaincre nos élus municipaux à instaurer un système de collecte sélective à Sherbrooke. Douze années de travail bénévole, des milliers d'heures de loisirs utilisées pour en arriver à cet objectif. Maintenant que Sherbrooke est prête à emboîter le pas (les soumissions seront déposées lundi et la campagne de sensibilisation débutera à la mi-février), un membre d'Eco-

Ressources suggère une nouvelle méthode au lieu de supporter, d'encourager et de regrouper ses membres pour assurer le succès de la mise en place de la collecte sélective.

Voici mon malaise. Nager dans la contestation au lieu d'encourager des élus et fonctionnaires municipaux qui ont cru et croient de plus en plus au succès de cette entreprise. Le principe des bacs n'est pas la situation idéale, mais elle a déjà été expérimentée à bien d'autres endroits. Il est simple et sécuritaire, sans plus. Notre machine municipale a fait un très long bout de chemin depuis les deux dernières années pour en arriver à prendre la décision d'implanter la collecte sélective sur l'ensemble du territoire de Sherbrooke. Beaucoup d'autres énergies devront être investies avant d'en ar-

river à la situation idéale, technique-ment et financièrement.

En tant que membre du comité de bénévoles d'Eco-Ressources, je crois sincèrement qu'il est temps d'appuyer ce projet qui semble de plus en plus concret et de s'assurer qu'il soit une réussite à tous égards. Un groupe communautaire a comme mandat de répliquer quand la situation n'est pas avantageuse pour la population, mais; il doit aussi savoir encourager et participer au succès d'un projet qu'il souhaite depuis longtemps. D'autant plus que celui-ci vise uniquement à améliorer la qualité de notre environnement pour plusieurs générations à venir.

Martin Lemieux
Bénévole à Eco-Ressources
et ex-président

Sur les tablettes

Les travailleurs de la construction ont-ils un avenir au Québec? L'avenir des 100,000 travailleurs de la construction ne semble pas préoccuper le gouvernement Bourassa et les médias (...).

Le rapport Picard-Sexton dort sur les tablettes depuis 6 mois et durant ce temps, le travail au noir continue de plus en plus et le gouvernement perd des centaines de millions \$ d'impôt non payés alors qu'il coupe dans

ses budgets prétextant qu'il manque d'argent.

Pourtant ce rapport propose des solutions pour arrêter le travail au noir et faire travailler les vrais travailleurs de la construction qui eux paient des impôts.

Il faut que le gouvernement fasse quelque chose avant que cette importante industrie s'écroule.

Jean-Marc Lessard

POINT DE VUE

Drogues et sport amateur: les contradictions du Canada

NDLR: L'auteur fut membre de l'équipe canadienne d'athlétisme entre 1983 et 1989.

Le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, Marcel Danis, a dévoilé les nouvelles politiques que le gouvernement fédéral entend appliquer en matière antidopage. En bref, il a annoncé la création d'un organisme de contrôle autonome, l'addition de 3,8 millions \$ consacrés au problème du dopage sportif, une modification à la Loi sur les aliments et produits pharmaceutiques et de nouvelles sanctions contre les fautiveux.

Après l'affaire Ben Johnson, la Commission Dubin et tous les problèmes internationaux soulevés en matière antidopage, après deux ans de réflexions diverses, il était temps que le ministère propose des formules concrètes pour contrer, du moins en partie, au problème du dopage chez les athlètes. Tous les intervenants du sport seront d'accord là-dessus.

Quand on jette un premier regard sur les nouvelles mesures antidopages, il est évident que des gestes concrets et positifs ont été posés. Mais une chose est sûre, ce qui a été proposé par le ministre aurait pu être établi il y a plusieurs années. Ces mesures relevaient de la plus simple logique et leur justification est d'une évidence clarté.

Contradictions

Mais cette lutte antidopage fait du Canada le médaillé d'or du monde entier. Si seulement il en faisait tout autant dans le fonctionnement de son système sportif amateur, pour ses athlètes, peut-être serions-nous mieux classés dans les grands Jeux.

L'évidence qui ressort du système canadien, c'est que le Canada prône une politique de nettoyage, alors

qu'il subventionne ses athlètes à la seule condition qu'ils soient aussi bons ou meilleurs que les meilleurs au monde. Voilà qui laisse entrevoir des contradictions entre sa lutte antidopage et les fondements de son système.

Voici comment fonctionne le programme d'aide aux athlètes à Sport Canada. Tout repose sur un système de brevets annuels remis aux meilleurs. Un brevet «A» est accordé à un athlète qui se classe parmi les huit meilleurs au monde lors de Grands Jeux. Celui-ci reçoit alors une subvention mensuelle de 650 \$ par mois (7,800 \$ par année) comme bourse d'entraînement.

Un brevet «B» est octroyé aux athlètes qui terminent parmi les 16 meilleurs au monde, aussi dans les Grands Jeux. Il reçoit alors une subvention mensuelle de 550 \$ (6,600 \$ par année).

Enfin, un brevet «C», chez Athlétisme Canada par exemple, est accordé aux athlètes qui figurent parmi les 40 meilleurs au monde selon les statistiques mondiales. Ce décompte est alors calculé selon un maximum de trois athlètes par pays, soit le maximum d'inscription permise par pays aux Jeux olympiques. Cette 40^{ème} meilleure performance mondiale donne naissance à un standard qui, s'il est réussi par l'athlète, lui vaudra une subvention de 450 \$ par mois (5,400 \$ par année). Voilà, en gros, comment ça fonctionne au Canada.

Ceci revient à dire que pour être subventionné par Sport Canada, un athlète doit se mesurer aux athlètes potentiellement dopés tout en étant propre, propre, propre, c'est-à-dire, sans utiliser de substances dopantes.

Dans l'élaboration du standard pour l'obtention d'un brevet «C», des athlètes dopés figurent dans la liste. C'est une certitude puisque ces 40 athlètes sont les meilleurs et que les



Ben Johnson, alors qu'il venait de remporter le sprint aux Jeux olympiques de Séoul

dopés se retrouvent parmi les meilleurs. Y en a-t-il 10, 20 ou 30? Comment savoir? Ce qu'il faut comprendre, c'est que la détermination du standard est erronée pour un système qui rejette le dopage. En toute logique, le standard serait en réalité l'é-

quivalent d'une 50^{ème}, d'une 60^{ème} ou d'une 70^{ème} performance s'il était possible de ne compiler que les athlètes «légaux».

En conséquence, si aucun athlète n'utilisait de substances illicites, les standards seraient évidemment moins

élevés, plus accessibles et plus réalistes dans le contexte d'un pays qui défend si farouchement le recours au dopage.

Moins de médailles

Le système du sport amateur canadien fait la leçon au monde entier en matière de dopage. C'est déjà une vieille constatation d'affirmer que le Canada devra dorénavant se contenter de moins de médailles aux Jeux olympiques. Le hic, c'est que le Canada veut aussi des médailles. Les standards de sélection de l'Association olympique canadienne (AOC) pour les Grands Jeux le démontrent on ne peut plus clairement.

Il faut donc aller encore plus loin que la lutte antidopage. Le Canada devra repenser son système au complet car après tout, comment et avec quoi la plupart des athlètes canadiens peuvent se défendre en compétition internationale? Les athlètes amateurs, dans certains pays, s'entraînent dans les mêmes conditions que les athlètes professionnels d'ici.

Le dopage est une chose, le soutien financier et les conditions d'entraînement des athlètes en sont deux autres. Le Canada devra construire un système conséquent à son attitude antidopage. Il devra comprendre que le dopage n'est qu'une facette du problème. Ce n'est pas une fin en soi, quand bien même il disparaîtrait complètement. Voilà qui ouvre une hypothèse fort intéressante: Le Canada ne s'intéresse-t-il vraiment au sport amateur que dans la mesure où la santé de ses citoyens-athlètes est en danger?

Du moment qu'il y a un ou deux exemples pour justifier le système, le Canada ferme les yeux sur le reste. Se souvient-on que les éminents dirigeants du sport amateur canadien ont rapidement déclaré ici et là que Ben Jonson était un produit typiquement canadien? Eh oui, typiquement ca-

nadien, avec tout ce qui s'y rapporte et s'ensuit!

Que ceux qui ont fermé les yeux avant Séoul les ouvrent bien grands. Qu'ils se lèvent pour applaudir et vanter le retour de notre roi déchu, notre «Big Ben» national. Il redeviendra pour eux l'exemple parfait!

Deux poids, deux mesures

Marcel Danis a prouvé hors de tout doute que l'on peut faire dire ce qu'on veut aux statistiques. Il a déclaré que «29 athlètes canadiens ont été reconnus coupables de violation des règles antidopages depuis les Jeux olympiques de Séoul. C'est plus que le nombre total d'infractions commises entre l'entrée en vigueur de la politique antidopage de Sport Canada en 1983 et les Jeux olympiques d'été de 1988».

Comment peut-on berner les gens d'une manière aussi inattendue? Tout le milieu sportif canadien sait que Sport Canada ne procédait à aucun contrôle antidopage sans préavis avec les athlètes avant 1989. Tous les tests étaient alors réalisés en compétition, et encore! Les athlètes pouvaient se doper à volonté à l'entraînement, pourvu qu'ils calculent bien la disparition des effets ou qu'ils les masquent avec succès le jour de la compétition. Les tests s'avéraient négatifs à quelques exceptions près.

Plus de tests positifs en deux ans après Séoul qu'en six ans avant Séoul? Il n'y a rien d'étonnant! C'est seulement depuis Séoul que les tests sont administrés sans préavis. Dès lors, il est impossible de dire si le dopage a diminué, augmenté ou est demeuré au même niveau au Canada depuis 1988. Dans le milieu de l'athlétisme canadien, la baisse des performances témoigne dans l'ensemble que le dopage serait moins répandu. Deux poids, deux mesures M. Danis!

Daniel Lévesque

Première rencontre en 30 ans entre l'ANC et son mouvement rival

Johannesburg (AFP)

Les responsables du Congrès national africain (ANC) et du Congrès panafricainiste (PAC) ont tenu hier soir à Johannesburg une première



Nelson Mandela (le deuxième à partir de gauche) a assisté à la deuxième audience du procès de son épouse, Winnie (à droite), hier à Johannesburg. Cette dernière et ses co-accusés sont représentés par une équipe d'avocats qui a à sa tête Me George Bizos (le premier à gauche), qui défendait déjà son mari dans les années 60.

réunion sur leur unité d'action et ont appelé leurs militants à cesser de s'affronter et à faire preuve de tolérance politique mutuelle.

Cette réunion tenue à l'hôtel Carlton, la première depuis plus de 30 ans

entre ces deux mouvements rivaux de l'opposition au régime d'apartheid, a été qualifiée «d'historique» par Nelson Mandela. «Elle marque le début d'une coopération plus étroite non seulement entre les deux organisations mais aussi dans tout le mouvement de libération», a ajouté devant la presse le vice-président de l'ANC.

L'ANC et le PAC ont décidé la création d'un groupe de travail afin de définir notamment une stratégie commune pour mettre un terme aux derniers vestiges de l'apartheid et à la violence entre les militants des deux organisations.

La délégation du PAC était dirigée par son président, Clarence Makwetu, alors que Nelson Mandela menait celle de l'ANC, en compagnie du chef du Parti communiste sud-africain (SACP), Joe Slovo.

Le séisme aurait fait au moins 1500 morts en Afghanistan et au Pakistan

Kaboul (AFP)

Au moins 1500 personnes sont vraisemblablement mortes dans le tremblement de terre qui a touché l'Afghanistan et le Pakistan vendredi, ont annoncé hier les autorités afghanes.

A Kaboul, Mehmood Baryalai, qui préside une commission spéciale pour les secours mise en place dimanche par le président afghan Najibullah, a indiqué hier qu'au moins 1000 personnes avaient sans doute péri, et que beaucoup d'autres étaient blessées ou sans-abri.

Ces déclarations confirment la violence du séisme, d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle ouverte de Richter, qui a secoué vendredi cette ré-

gion d'Asie centrale, notamment l'Afghanistan et le nord-ouest du Pakistan.

Le gouvernement de Kaboul a demandé hier l'aide des Nations unies dans le cadre du programme de développement et du comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Kaboul avait d'abord souligné samedi qu'il n'avait pu obtenir de données sur le nombre de victimes dans les régions contrôlées par les moudjahidine ou coupées de la capitale en raison des combats et des intempéries.

Un porte-parole du gouvernement de Kaboul, Humayun Mokammel, a indiqué que, sur les quelque 1000 victimes afghanes, 200 personnes au moins ont péri noyées dans les inon-

dations qui ont touché les provinces frontalières de l'Iran, Nimroz, Farah et Helmand, traversées par le fleuve Helmand.

Au Pakistan, des rapports officiels indiquaient hier soir que le nombre des victimes pourrait atteindre 500 personnes, mais des informations non officielles parlaient d'un millier de morts.

A Téhéran, l'agence de presse iranienne IRNA a indiqué que près de 10 000 personnes étaient sans abri aux abords de la ville iranienne de Zabol complètement inondée. Plus de 20 villages ont été touchés en Iran et toutes les routes vers Zabol sont coupées par les inondations, a indiqué IRNA, qui ne fait pas état de victimes.

CHOISISSEZ VOTRE DESTIN.

À la retraite, pourrez-vous vivre d'amour et d'eau fraîche?

Vous pouvez bien croire aux lignes de la main, vous en remettre à la providence ou à vos chances microscopiques de gagner à la loterie. Mais le mieux, c'est de choisir vous-même votre destin, en cotisant chaque année à un REER personnalisé Desjardins.

Cela vous permet de payer moins d'impôt. Voilà pour «aujourd'hui». Et vous pourriez éviter d'avoir à travailler toute votre vie. Voilà pour «demain».

REER À TAUX FIXE

10%

1 an
dépôt minimal
1 000 \$

NOTE : Les taux peuvent varier sans préavis.

Intérêts versés à l'échéance.

Avec sa gamme complète de REER et des taux d'intérêt hautement concurrentiels, votre caisse Desjardins vous propose les meilleurs moyens de choisir votre destin.

Voyez sans tarder un conseiller de votre caisse pour obtenir tous les détails sur les REER personnalisés Desjardins.

* Taux recommandé par la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie à ses caisses populaires affiliées.

LES REER PERSONNALISÉS DESJARDINS



La caisse populaire Desjardins



Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

L'acte d'accusation «imprécis», selon les avocats de Winnie Mandela

Johannesburg (AFP)

La deuxième audience du procès de Winnie Mandela, l'épouse du leader noir sud-africain Nelson Mandela, et de ses sept co-accusés, a vu les avocats de la défense réclamer une nouvelle formulation de l'acte d'accusation.

Mme Mandela, 56 ans, et ses co-accusés sont accusés d'enlèvement et de coups et blessures sur la personne de quatre adolescents noirs, il y a deux ans à Soweto.

Selon les trois avocats de la défense qui ont pris la parole hier après-midi lors de ce procès criminel ouvert devant la Cour suprême de Johannesburg, l'acte d'accusation dont il s'agit est «imprécis» car il s'appuie sur le concept juridique de l'«intention commune», ou co-responsabilité des accusés à propos des faits jugés, sans préciser «qui a fait quoi».

Le procureur, Jan Swanepoel, tentera de réfuter ces arguments de la défense dès la reprise des débats ce matin, après quoi le juge C. F. Elloff statuera sur la demande présentée par cette équipe d'avocats que dirige Me George Bizos.

Nelson Mandela, vice-président du Congrès national africain (ANC), a assisté aux premières audiences aux côtés de plusieurs autres dirigeants de son mouvement, en signe de soutien total de l'ANC à la cause de son épouse.

L'affaire est intitulée «l'Etat contre Sithole et consorts». Joseph Jabu Sithole, 17 ans, est en tête de liste des huit accusés. Mais ni lui, ni trois de ses compagnons ne se sont présentés à l'ouverture du procès. En liberté provisoire, ils ont disparu il y a un mois.

Dans le box des accusés, à côté de Mme Mandela, très souriante et détendue, il n'y avait donc que son chauffeur John Morgan, 61 ans, et deux femmes du nom de Falati, mère et fille.

L'affaire avait éclaté après la découverte en janvier 1989 du corps d'un adolescent de 14 ans, Stompie Moeketsi Seipei, l'un des quatre adolescents enlevés fin décembre 1988, amenés au domicile de l'épouse du chef de l'ANC et, selon l'accusation, roués de coups en présence et -selon certains témoignages- avec le concours actif de cette dernière.

Les 110 membres du Parlement haïtien prêtent serment

Port-au-Prince (AFP)

Les 110 membres du Parlement haïtien ont prêté serment hier à Port-au-Prince devant le président élu, Jean Bertrand Aristide.

Les parlementaires, 27 sénateurs et 83 députés, ont successivement prêté le serment constitutionnel : «Je jure de m'acquitter de ma tâche, de maintenir et de sauvegarder les droits du Peuple et d'être fidèle à la Constitution».

Les présidents du Sénat et de la chambre des députés doivent être élus dans les prochaines 48 heures. Le président élu, Jean Bertrand Aristide, qui doit prêter serment jeudi devant le Parlement, choisira ensuite, en consultation avec les présidents du Sénat et de la chambre des députés, un premier ministre.

Vivre



Votre animal en santé

Dr Claire Beaudry, D.M.V.

La sécurité à la maison (4e partie): abrégé de médecine générale, suite...

Je poursuis cette semaine le lexique amorcé la semaine dernière, toujours dans le dessein de vous être de quelque secours lorsqu'un événement inopiné vient perturber votre quiétude quant à l'état de santé de votre compagnon. Je vous invite à prendre connaissance de cet abrégé, et peut-être à songer à le conserver, même si votre animal débordait de vitalité et semble « pétant » de santé. Qui sait, les renseignements qui suivent permettront peut-être un jour d'éviter qu'un banal incident ne se transforme en tragédie. Mon partage de ces notions avec vous aurait déjà atteint son but s'il ne devait que rendre encore plus précieux à vos yeux le bonheur du voisinage d'un animal en bonne santé.

B) LES ACCIDENTS:

Si fréquent, l'accident d'auto est devenu un cliché dramatique de la circulation aliénante sur nos artères citadines ou rurales. Aussi brillant votre compagnon puisse-t-il être, il en demeure incapable d'estimer la vitesse à laquelle se déplace une voiture; à la nuit tombée, les phares aveuglants peuvent l'effrayer ou le tromper et ainsi réduire à néant ses efforts pour fuir le danger et éviter l'impact. Les chances de sauver l'infortunée victime relèvent de la gravité des blessures et de la rapidité de votre intervention et de celle de votre vétérinaire. Si l'animal est conscient, il est primordial de prendre les précautions d'usage, en l'occurrence la mise en place d'une muselière de fortune (une bande de tissu, une cravate, un lacet...) car l'animal le plus doux peut griffer ou mordre sous l'effet de la douleur. Il importe aussi de le garder à la chaleur dans un lieu calme, de stopper les hémorragies au moyen d'un bandage compressif, d'installer une attelle provisoire aux membres fracturés à l'aide de baguettes de bois et d'une serviette. Vous avez déjà communiqué avec votre vétérinaire qui souhaitera sans doute recevoir votre ami dans les meilleurs délais. Pour le transport chez son « médecin personnel », votre compagnon devra idéalement être placé sur une civière improvisée: une planche, un grand drap plusieurs fois replié, une surface plane quelconque...

Une fois de plus, m'est-il nécessaire d'insister sur la prévention? Dans le cas qui nous occupe, une mise en échec des déboires apportés par un accident de la route est assurée lorsque vous ne laissez pas courir librement votre compagnon hors de votre vue, que vous le gardez en

laisse à l'extérieur et, eh oui!, que vous l'avez dûment dissuadé des folles escapades par la stérilisation.

C) LES BRULURES:

Il s'agit là sans doute de l'accident le plus fréquemment rencontré chez le chat d'intérieur. Les brûlures les plus souvent traitées sont de deux natures: les brûlures thermiques causées par de l'eau bouillante, des objets très chauds, un feu de bois... les brûlures chimiques entraînées par le contact avec de l'essence, de la térébenthine, des produits caustiques... Les premiers soins à prodiguer devant une lésion mineure, qui se manifeste par des rougeurs et des cloques, consistent à bien dégager la plaie en coupant les poils environnants et baigner la région brûlée avec de l'eau froide. Encore ici, le concours du vétérinaire s'avère précieux pour échapper aux complications. Si les plaies paraissent sérieuses et votre animal affaibli, l'intervention de son médecin est urgente pour lutter contre l'état de choc et le vaincre. Graisses, onguents ou autres remèdes pour brûlures ne doivent pas être appliqués sans l'accord du professionnel traitant.

D) LES CONVULSIONS:

Elles accompagnent généralement une crise épileptiforme. L'animal montre d'abord des signes de nervosité, suivent des mouvements saccadés qui secouent sa mâchoire; de l'écume apparaît ensuite à sa bouche, puis survient une perte de conscience avec agitation désordonnée des membres et perte de contrôle des sphincters vésicaux et anaux. L'accès ne dure normalement pas plus de cinq minutes. Pendant cette phase, on doit éviter de toucher l'animal tout en s'assurant qu'il ne puisse se blesser sur des objets environnants. Le geste à poser ensuite est celui de contacter votre vétérinaire. Autrefois, l'épilepsie était une maladie associée à des forces démoniaques. Fort heureusement, de nos jours, qu'il s'agisse du « grand Mal » comme on le nommait, ou de toute autre atteinte nerveuse, les traitements mis au point par la science médicale permettent à votre compagnon ainsi affligé une qualité de vie comparable à celle de ses congénères.

Dr Claire BEAUDRY, D.M.V.
La semaine prochaine: Abrégé de médecine générale, suite.

Une première destinée aux élèves du secteur privé pour faciliter leur transition du secondaire au collégial

Michel RONDEAU

Sherbrooke

Pour la première fois à Sherbrooke, un colloque d'information sur les carrières réunira 1100 élèves des écoles privées de l'Estrie aujourd'hui.

La coordonnatrice de ce colloque, Mme Rachel Sanschagrin, conseillère d'orientation du Collège du Sacré-Coeur, a expliqué que quelque 40 organismes et institutions seront sur place, à l'hôtel Delta, pour renseigner les jeunes de 4e et de 5e secondaire sur les carrières qui s'offrent à eux et sur les nouveautés dans les divers secteurs qu'ils représentent.

Ce colloque vise essentiellement à faciliter la transition entre le secondaire et le collégial. « Le fait de pouvoir rencontrer les intervenants des divers milieux permettra aux jeunes de faire un choix de cours éclairé en entrant au collégial », explique Mme Sanschagrin, en indiquant que des représentants de plusieurs collèges comptent parmi les personnes-ressources.

Un autre objectif du colloque est de désamorcer les craintes que nourrissent les élèves du secondaire face à la vie au collégial, souligne la coordonnatrice. « Ces nombreuses craintes tiennent au fait que les structures, les horaires, les exigences, l'autonomie devant lesquels se retrouvent les élèves à leur arrivée au collégial sont très différents de ce qu'ils sont au secondaire et les élèves savent qu'ils feront face à une nouvelle adaptation sociale. »

A tour de rôle, par groupe-école, les élèves auront l'occasion, au cours de la journée, d'assister à une conférence de Mme Lynn Charpentier, une autre de M. Jean-Luc Mongrain, de visiter des kiosques d'information occupés par des représentants de collèges, de corporations professionnelles,

de ministères et d'autres organismes, puis d'assister à un pannel où des anciens ou des anciennes de leur école leur expliqueront leur vécu au collège ou à l'université qu'ils fréquentent aujourd'hui. Les parents auront aussi l'occasion de se renseigner, alors qu'en soirée, ils pourront eux aussi visiter les kiosques et assister à une conférence du pédagogue Fernand Fournier sur les valeurs des jeunes.

Notons que la journée aura débuté aussi par une conférence du député

Jean Charest sur les inquiétudes des jeunes face au marché du travail. Cette conférence aura réuni plus spécifiquement les jeunes de 5e secondaire. Ces diverses activités devraient

pouvoir répondre à toutes les questions que se posent les élèves au moment de la transition du secondaire au collégial, estime le comité organisateur.



Pour tout renseignement gouvernemental

Communication-Québec

Denis L'HEUREUX

Bien vieillir, un art qui s'apprend tôt

Tout le monde vieillit et même plus tôt qu'on le croit ou le souhaite! Le cerveau commence à s'user vers l'âge de 20 ans et la démyélinisation du squelette s'amorce vers les 35 ans. Le vieillissement est là, présent depuis le début de la vie et il est inévitable. L'ignorer ne peut l'empêcher.

Bien ou mal vieillir est une question d'attitude et de préparation. Si l'on ne veut pas être désemparé une fois la retraite venue, il faut, très tôt, préparer son avenir physique, affectif, psychologique, social, actif (loisirs entre autres) et financier.

« Bien vieillir, un art qui s'apprend tôt », publié par le ministère de l'Éducation en collaboration avec Les Publications du Québec s'adresse à toute personne, jeune et moins jeune qui désire réfléchir sur elle-même et sur son comportement face au vieillissement.

Tout au long de ce volume, vous découvrirez les processus du vieillissement de même que ses difficultés et ses gratifications. Vous comprendrez que vieillir n'est pas simple, mais que les difficultés de l'âge, loin d'être insurmontables, peuvent devenir une source d'accomplissement.

« Bien vieillir, un art qui s'apprend tôt » est en vente au prix de 15,95 \$ dans les librairies, chez les concessionnaires et autres distributeurs des Publications du Québec.

Le Tribunal des droits de la personne

Depuis septembre 1990, les Québécois et Québécoises, victimes de discrimination ou d'exploitation, peuvent avoir recours, dans certains cas, à une instance spécialisée en la matière: « Le Tribunal des droits de la personne ».

Ce tribunal peut entendre trois types de demandes: celles-ci peuvent avoir trait à des cas de discrimination (la race, la couleur, le sexe, etc.) qui pourraient survenir, notamment dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'accès aux biens et services ordinairement offerts à la population. Elles peuvent aussi se rapporter à des cas d'exploitation des personnes âgées ou handicapées. Elles peuvent enfin avoir pour objet des programmes d'accès à l'égalité.

Pour en savoir plus sur le Tribunal des droits de la personne, communiquez avec votre bureau régional de la Commission des droits de la personne. Vous pouvez également vous procurer un dépliant explicatif sur le sujet, à cet endroit ou à votre bureau de Communication-Québec.

**POUR REJOINDRE
COMMUNICATION-QUÉBEC**
SHERBROOKE: 820-3000 ou, sans frais, 1 800 668-8889
Bois-Francs: 1 800 363-1316
Drummondville: 477-7272
Thetford Mines: 338-0181



Rachel Sanschagrin

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. À Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter.

UNE LUEUR D'ESPOIR...

SECOURS/AMITIÉ

Poste d'écoute: 564-2323

Sans frais d'appel:

LAC MEGANTIC
WEEHON
ASBESTOS

composez 0 et demandez Zenith 5-3060

A TOUTE HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

CARNET COMMUNAUTAIRE

• Groupe de soutien

Le Groupe de soutien pour les proches de personnes victimes d'un traumatisme crânien ou d'un accident cérébro-vasculaire tiendra une rencontre le mercredi 6 février, de 19 h à 21 h, à la salle Tournesol, 187, rue Laurier, à Sherbrooke.

• Diabétiques

L'Association des diabétiques de l'Estrie tiendra une conférence le mercredi 6 février, à 19 h 30, à l'auditorium de l'Hôtel-Dieu, 580, rue Bowen, à Sherbrooke (stationnement 5, porte 5). Le Dr Pierre Croteau, néphrologue, entretiendra son auditoire sur les reins et le diabète. Également, Denise Viens, podologue, parlera des soins à apporter aux pieds.

« Ils ont rien compris à Meech. Pourquoi j'appellerais? »

Indépendant et non partisan, le Forum recueille l'opinion du vrai monde pour donner un vrai portrait de la situation et mettre les Canadiens en face de leurs choix. Tous leurs choix. Quel genre de pays voulez-vous?

Téléphonez pour nous donner votre opinion ou pour obtenir votre cahier de discussion gratuit.

QUEL GENRE DE PAYS VOULEZ-VOUS?
1-800-56-FORUM
8 h à 20 h

Le Forum des Citoyens
À VOUS LA PAROLE

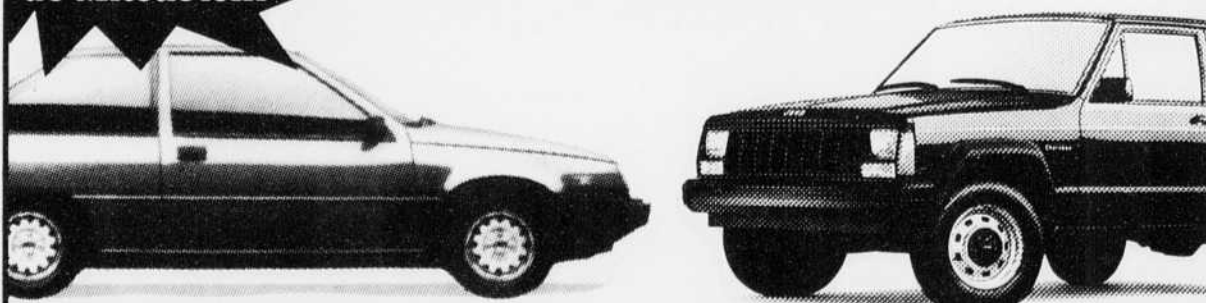
Jeep et Eagle y mettent le paquet!



Prix réduits de toute notre gamme.

Importé de Mitsubishi

Des prix extraordinaires.



Eagle Vista 3 portes

- Consommation économique: 8,3 L/100 km en ville; 6 L/100 km sur route^{††}
- 5 places
- Garantie 5/100 sur groupe motopulseur^{**}
- 4 cylindres 1,5 L, boîte 5 vitesses

Jeep Cherokee

- Le véhicule sport utilitaire par excellence
- Technologie Jeep supérieure
- Système de suspension Quadra-Link pour un roulement en douceur et une excellente tenue de route
- Garantie 7/15 sur groupe motopulseur^{**}

A partir de **6 973\$[†]**

A partir de **13 705\$[†]**

Eagle Vista 4 portes	Eagle Summit	Jeep Comanche	Eagle Vista familiale	Eagle 2 000 GTX	Eagle Premier	Jeep Grand Wagoneer
8 444\$ [†]	9 907\$ [†]	10 260\$ [†]	12 875\$ [†]	13 226\$ [†]	17 860\$ [†]	30 845\$ [†]

Renseignez-vous sur les offres du fabricant pour les modèles 90 auprès de votre concessionnaire.

5/100

L'Avantage Jeep et Eagle

7/15

Auto Carrefour Sherbrooke Inc.

Sherbrooke 563-3757

M. Robert Auto Inc.

Coaticook 849-231

Windor Dodge Chrysler (1990)

St-Grégoire-de-Greenlay 845-5461



A. Pomerleau & Fils Inc.

Magog 843-4221

Automobiles Gro-Lo Inc.

Windsor 845-2703

* Ces offres sont mutuellement exclusives et s'appliquent à des achats pour usage personnel seulement. Financement soumis à l'approbation de Credit Chrysler Canada Ltd. Transport, immatriculation, taxes et assurance en sus. Voir un concessionnaire pour les détails. En vigueur entre le 15 janvier 1991 et la date à laquelle Chrysler Canada Ltd. mettra fin au programme. Offre valable pour les véhicules en stock chez les concessionnaires. Les véhicules livrés par des particuliers doivent être remis au concessionnaire.
† Les prix indiqués sont les prix de détail suggérés par le fabricant incluant la remise du fabricant. Le concessionnaire peut vendre moins cher. Les réductions de prix reflètent le retrait de la T.V.T. Les exemples sont donnés pour fins d'illustration seulement et le concessionnaire peut décider commander ou acheter des véhicules. Les quantités sont limitées. Voir un concessionnaire pour les détails sur les modèles spécifiques. Transport, T.P.S., T.V.T. et immatriculation en sus. Les prix représentent le prix incluant l'offre de remise et non pas l'offre alternative de financement du fabricant.
** Voir un concessionnaire pour les détails.
†† Données de Transport Canada. Votre consommation réelle peut varier.

Habitation

Publi-reportage

Laissez La Tribune faire partie de vos plans!

Quel que soit votre projet de construction ou de rénovation, consultez La Tribune pour choisir professionnels, entrepreneur, fournisseur de matériaux de construction et spécialistes de tous genres.



L'ISOLATION DES MURS

Avant de confier les travaux d'isolation de votre maison à des spécialistes, vous devez connaître les normes techniques en vigueur aujourd'hui.

Normes d'isolation

Au Québec, vous devez respecter la Loi sur l'économie d'énergie dans le bâtiment, adoptée par l'Assemblée nationale en 1980. Selon les normes prescrites dans cette loi, les murs extérieurs doivent atteindre une valeur moyenne de R-19,3 dans la région de Montréal, R-20,5 dans la région de Québec, R-21,6 à Chicoutimi et R-23 à Noranda. Ces valeurs correspondent à la somme des matériaux assemblés dans les parois. En effet, la «valeur isolante» ou (R) d'un matériau est toujours évaluée en fonction de sa résistance à la transmission de la chaleur. Les matériaux dits isolants ont une très grande résistance aux pertes de chaleur: plus (R) est élevé, plus le matériau est isolant. Les valeurs isolantes des différentes parties de la maison varient: ainsi, le toit doit avoir une valeur isolante variant entre R-28 et R-40, les murs extérieurs entre R-20 et R-25 et les murs de fondations entre R-12 et R-15.

Types d'isolants

On distingue les matériaux isolants selon leur composition et leur méthode d'application. Il existe des isolants en matelas ou en rouleau, des isolants en vrac, des isolants rigides et des isolants mousse. Les isolants en matelas ou en rouleau comprennent les isolants en fibre de verre et en laine minérale. Ce type d'isolant sert à isoler les murs, les plafonds, les planchers, les sous-sols. Il se pose entre les montants et les solives. Quant à l'isolant en vrac, il se vend en sacs, sous forme de grains, de fibres ou de petites boules. Pour la rénovation, ce type d'isolant sert principalement à isoler l'entretoit car l'espacement irrégulier entre les solives et la difficulté d'accès ne permettent pas d'utiliser l'isolant en matelas. L'isolant rigide se vend en panneaux de polyuréthane ou de polystyrène de diverses grandeurs et épaisseurs. Le taux d'isolation de ce type d'isolant est très élevé pour une faible épaisseur de panneau; il sert principalement à isoler des murs et le tour du vide-sanitaire. L'isolant mousse est composé de polyuréthane qui est mélangé lors de la pose: le mélange se forme en mousse et durcit en quelques heures. Il sert surtout à isoler les murs extérieurs ou les murs de fondations, en particulier les surfaces irrégulières.

Il est important de consulter un spécialiste lors de travaux d'isolation d'un bâtiment existant, car l'ajout d'un isolant sur un mur extérieur peut causer des problèmes lorsqu'il n'y a pas de pare-vapeur ou lorsqu'il y a déjà des matériaux pare-vapeur incorporés aux murs de la maison.

Publi-reportage

24719



Pleins feux sur les maisons neuves !

L'ENTRETIEN DES APPAREILS ÉLECTRIQUES

Avant que vous preniez possession de votre maison neuve, l'entrepreneur a vérifié, avant de quitter les lieux, le bon fonctionnement de tous les appareils électriques qu'il a installés dans la maison: broyeur à déchets, ventilateur de salle de bain, réservoir à eau chaude, hotte de cuisine, etc.

Des livrets d'instruction et des garanties accompagnent habituellement ces appareils. Vous devez lire attentivement ces brochures et respecter le mode d'utilisation prescrit par le fabricant. Vous devez également faire parvenir au fabricant toute carte de garantie fournie avec l'appareil et communiquer avec les représentants locaux en cas de difficultés, ou pour toute question concernant l'appareil.

La hotte de cuisine

Le filtre de la hotte de cuisine doit être nettoyé à intervalles réguliers, pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil. L'accumulation de matières grasses sur le filtre peut constituer un danger d'incendie. Il doit donc être lavé régulièrement, au moyen d'un détergent doux puis asséché par la suite.

La plupart des aspirateurs de hotte sont munis d'un moteur scellé qui ne requiert aucun entretien. Par contre, s'il n'est pas scellé, il devra être nettoyé et lubrifié, conformément aux directives d'entretien du fabricant. Si l'aspirateur est muni d'un moteur à turbines, vous devrez faire attention aux ailettes qui sont particulièrement tranchantes. Les filtres à charbon doivent aussi être remplacés, selon les normes du fabricant.

L'aspirateur central

Quel que soit le système de filtration de l'appareil, vous devez en faire l'entretien une fois par mois, selon les directives données par le manufacturier. Cet entretien vous permettra de conserver une vitesse constante à votre aspirateur et augmentera sa longévité, en évitant de faire forcer le moteur inutilement.

La Garantie des maisons neuves de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ) est heureuse de vous offrir ce bloc d'information, sur l'entretien d'une des composantes de votre maison neuve.

Publi-reportage

24718

SÉLECTION: LA TRIBUNE

L - 2746

Type: Maison à étage d'inspiration anglaise.

Programme: Rez-de-chaussée: cuisine/dînette, salle à manger/vivier, solarium, salle de toilette. Étage: 3 cham-bres, salle de bains. Sous-sol aménageable.

Plan: Semi-fermé.

Surface habitable: 154,50 m² (1716,72 pi²).

Revêtements extérieurs: Brique, revêtement à l'horizontale, bardeau d'asphalte.

Éléments utilitaires: Bel abri pour porte avant, porte patio dans le solarium donnant sur la cour arrière. Foyer au vivier avec sortie possible au sous-sol ou à l'étage.

Particularités: Bon rangement pour chaque chambre, salle de bains aérée accessible de la chambre des maîtres. Construction intéressante à fière allure.

TIRÉ DU MAGAZINE
PLANS DE
maisons
DU QUÉBEC



à nos lecteurs

pour commander ce plan de maison
ou pour consulter d'autres
plans de maisons COMMUNIQUEZ et
PAYER à l'ordre de
LES DESSINS DRUMMOND INC.
ou écrivez à
"SÉLECTION: La Tribune"
a/s Les Dessins Drummond Inc.
2950, boul. Lemire
Drummondville, Qc J2B 7J6

NOM _____
ADRESSE _____
TÉL.: () _____
VILLE _____
CODE POSTAL _____

Faites- moi parvenir le plan numéro L-2746

PREMIER CAHIER DE PLAN COMPLET (175\$)
() CAHIER(S) ADDITIONNEL(S) À 15\$ CHACUN
OU NOTRE PLAN BUDGET (275\$)
(5 cahiers de plan, liste de matériaux, devis d'efficacité énergétique, plan de plomberie)
OU NOTRE SUPER PLAN BUDGET (310\$)
(8 cahiers de plan, liste de matériaux, devis d'efficacité énergétique, plan de plomberie)

Frais d'emballage (8\$)
"C.O.D." si applicable (3\$)

TPS 7%
Taxe provinciale 8%

DRUMMONDVILLE: (819) 477-3315

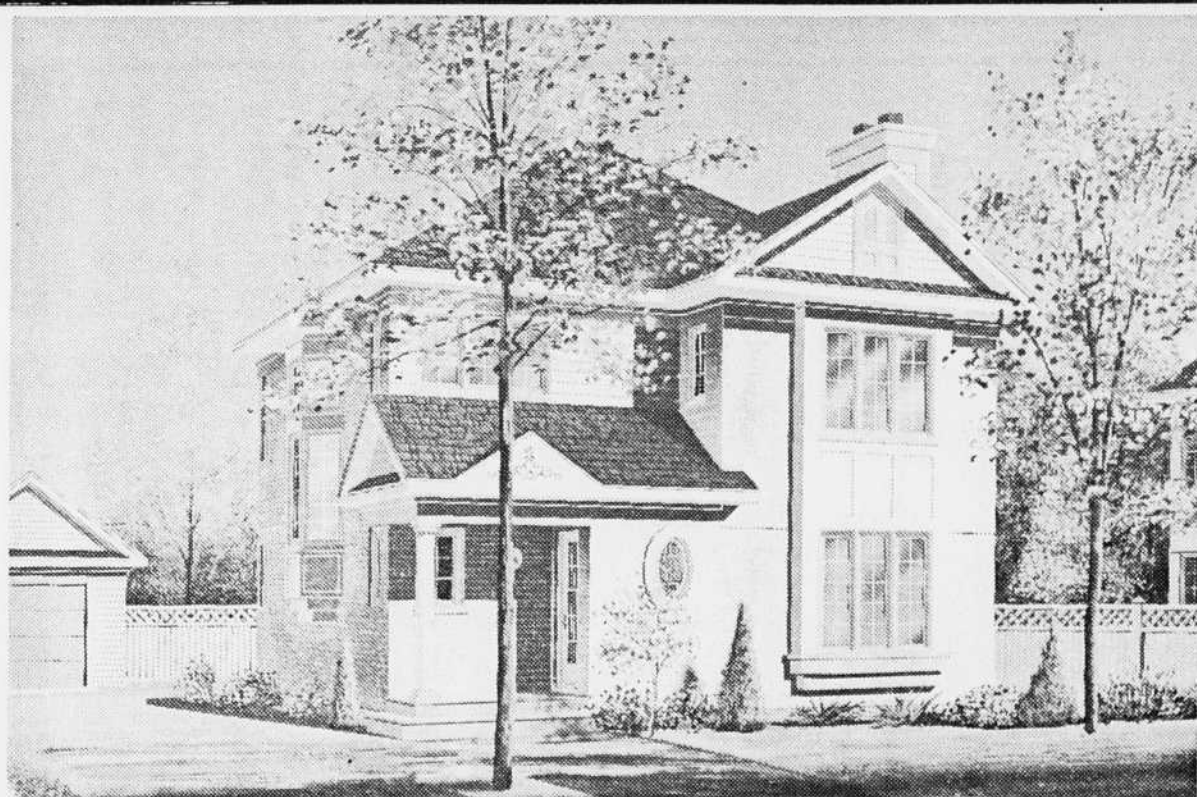
MONTRÉAL (514) 353-5410
TROIS-RIVIÈRES... (819) 373-3148

QUÉBEC (418) 872-1430
RIMOUSKI ... (418) 725-3536

SHERBROOKE (819) 564-8966
HULL GATINEAU ... (819) 243-6596

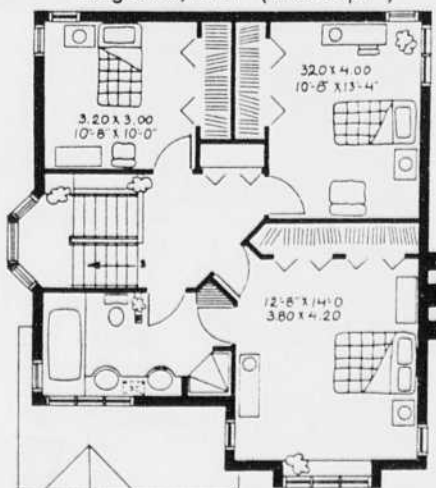
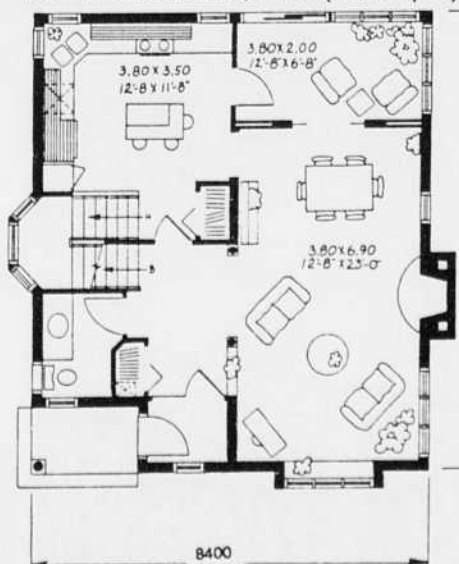
Généralment, 4 copies additionnelles sont requises pour la construction d'une maison (municipalité, prêteur, estimateur, contracteur...). Le coût des plans vendus n'est pas remboursable. Seul l'achat d'un produit par Les Dessins Drummond Inc. vous permet d'utiliser le modèle de maison tel qu'illustré.

Un autre plan de qualité conçu et réalisé par:
LES DESSINS DRUMMOND INC.
Le plan proposé est dessiné en mesures métriques et anglaises. Il comprend le plan des fondations, le plan des planchers, le plan des quatre élévations ainsi que les coupes d'escalier, des murs et fermes de toit et tous les détails pertinents.



Rez-de-chaussée: 78,34 m² (870,51 pi²)

Étage: 76,16 m² (846,22 pi²)



Tous droits réservés, Les Dessins Drummond Inc. - 1991.



IDÉES DE CONSTRUCTION? DÉCORATION? RÉNOVATION?

CONSULTEZ NOTRE PAGE HABITATION TOUS LES MARDIS.

La Tribune

22250-BT

